

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM)

Membres absents : Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Stade des Poussots – Adaptation de l'éclairage de deux terrains et création d'une zone mixte - Gymnase Henri Boisselot – Isolation acoustique murale de deux pignons – Gymnase Jean Masingue – Réfection du bardage – Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon – Travaux de réfection partielle de la toiture terrasse du bâtiment A de l'espace Colmar - Demandes de subventions

M. Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Trois équipements sportifs municipaux et un établissement culturel sont susceptibles de bénéficier du soutien financier de partenaires de la Ville de Dijon, à l'occasion de travaux de rénovation qui doivent être prochainement réalisés.

Stade des Poussots – Adaptation de l'éclairage de deux terrains et création d'une zone mixte :

Datant de 1950 et situé 9 rue Ernest Champeaux à Dijon, le stade des Poussots est dédié à la pratique du football pour les équipes du Dijon Football Côte d'Or (DFCO), qui dispose, par convention, de l'usage exclusif du site.

Le stade des Poussots abrite toutes les activités du DFCO. A l'exception des rencontres professionnelles, l'ensemble des compétitions du club s'y déroule.

Cet équipement sportif comprend un terrain d'honneur éclairé en gazon synthétique doté d'une tribune d'une capacité de 498 places, deux terrains annexes éclairés en gazon synthétique et une plaine d'entraînement en gazon naturel.

L'accession, en mai dernier et pour la première fois de son histoire, en division 1, de l'équipe féminine du DFCO donne l'occasion pour la Ville de Dijon, compte tenu de l'impact de cette performance sportive notamment en terme d'attractivité pour le territoire dijonnais et ses habitants, d'effectuer des travaux sur le site des Poussots.

Il est donc proposé de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage et d'augmentation du niveau d'éclairage des aires de jeu, tout en poursuivant la démarche responsable d'optimisation des économies d'énergies engagée par la Ville sur un certain nombre de sites sportifs.

Un passage en éclairage LED, moins consommatrice et plus fiable, est ainsi envisagé pour permettre à la fois de réduire l'impact de l'activité du site sur l'environnement et de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique de la Ville, outre les gains attendus en terme d'amélioration du confort visuel des spectateurs et de la pratique sportive des utilisateurs des lieux.

Enfin, il est proposé, durant cette même période de travaux, de réaliser une zone mixte permettant notamment l'accueil de la presse.

Le programme de travaux proposé comprend notamment les prestations suivantes :

Concernant les travaux d'éclairage et d'augmentation du niveau d'éclairage des aires de jeu :

- passage de l'éclairage en led au niveau E3 pour le terrain d'honneur,
- passage de l'éclairage en led au niveau E5 pour l'un des deux terrains annexes.

Concernant la création d'une zone mixte :

- agrandissement de la zone existante par l'installation d'un bâtiment modulaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 205 075 € HT dont 145 075 HT € s'agissant des travaux d'éclairage et d'augmentation du niveau d'éclairage des aires de jeu et 60 000 € HT pour les travaux de création d'une zone mixte.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux de 15 jours, au cours du dernier trimestre de l'année 2018, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser au stade des Poussots, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or, de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, et du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 205 075 € HT

Montant des aides sollicitées auprès du Département (pour l'éclairage) : 21 350 €

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) (pour l'éclairage) : 100 000 €

Montant des aides sollicitées auprès du FAFA (pour l'éclairage et la zone mixte) : 30 000 €

Autofinancement : 53 725 € HT

Gymnase Henri Boisselot - Isolation acoustique murale des deux pignons du bâtiment A :

Situé 18 boulevard de l'Ouest à Dijon, le gymnase Henri Boisselot (bâtiment A) a été construit en 1972 et accueille des établissements scolaires et les activités du club de basket-ball de l'Association JDA Dijon Bourgogne.

D'une surface totale de 1151,57 m², la salle dispose de trois vestiaires et accueille des compétitions nationales. Il comprend un terrain de basket-ball, une tribune de 200 places et un foyer au rez-de-chaussée.

Accordant une importance toute particulière à la conservation de son patrimoine et attachée à maintenir en état ses équipements sportifs pour certains anciens, la Ville de Dijon a engagé depuis deux ans des travaux de rénovation et d'embellissement du gymnase Henri Boisselot, qui ont permis notamment la réfection des vestiaires, la création d'un vestiaire supplémentaire pour les arbitres, le changement des portes et du parquet et l'installation d'un éclairage LED, le tout permettant la mise en sécurité du site en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre cette rénovation par la réfection complète des deux pignons intérieurs, vétustes et fortement dégradés, nécessitant la mise en place d'un voile acoustique et de laine minérale insérés dans un cadre en aluminium pour assurer une isolation thermique et phonique performante.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 48 174 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 15 jours, au cours du dernier trimestre de l'année 2018, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans le gymnase Henri Boisselot, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or et de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 48 174 € HT

Montant des aides sollicitées auprès du Département : 16 860 €

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 21 678 €

Autofinancement : 9 635 € HT

Gymnase Jean Masingue - Réfection du bardage :

Datant de 1977 et situé boulevard Maréchal Joffre à Dijon, le gymnase Jean Masingue, doté d'une aire de jeu en parquet d'une surface de 800 m², accueille le collège Clos de Pouilly et des activités sportives associatives variées telles que le roller, le basket-ball, la gymnastique rythmique, les arts martiaux, dans le cadre de séances d'entraînement, mais également de compétitions de jeunes.

Or, compte tenu de l'ancienneté de l'équipement, le bardage existant d'origine et non-isolant est, à ce jour, un des éléments d'ouvrage du bâtiment le plus vétuste et fortement dégradé, qui nécessite aujourd'hui une réfection complète.

Les travaux consistent ainsi en la réfection totale du bardage transparent existant.

Le programme de travaux proposé, sur cet établissement, comprend notamment les prestations suivantes :

- la préparation du chantier avec mise en place d'un échafaudage vertical et sécurisation,
- la dépose et l'évacuation du bardage existant, y compris des profils,
- la fourniture, le coltinage et la mise en place de panes en résineux,
- la fourniture et la pose d'un nouveau bardage opaquescent, y compris des profils aluminium à rupture de pont thermique, pour assurer un meilleur confort visuel et une isolation acoustique.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 47 144 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 20 jours, en novembre 2018, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser au gymnase Jean Masingue pour la réalisation des travaux de réfection du bardage, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, et du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 47 144 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 21 215 €

Montant des aides sollicitées auprès du Département : 16 500 €

Autofinancement : 9 429 € HT

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans.

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon – Travaux de réfection partielle de la toiture terrasse du bâtiment A de l'espace Colmar :

Propriété de la Ville de Dijon, l'espace Colmar est un bâtiment annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, situé 15 rue de Colmar, et dont la toiture terrasse doit faire l'objet, suite au constat de fuites apparues au niveau des salles de cours récemment rénovées, d'une réfection partielle. La surface à traiter est de 442 m².

Le programme de travaux proposés, éligibles au Certificat d'Economies d'Energies, comprend notamment les prestations suivantes :

- dépose de l'étanchéité existante ;
- décapage du support, y compris des reprises en béton armé si nécessaire ;
- pose d'un pare-vapeur et de la première couche d'étanchéité ;
- pose de couches d'isolant ;
- fourniture et pose de la seconde couche d'étanchéité auto-protégée ;
- remplacement des écrans des cinq skydomes existants ;
- pose d'une ligne de vie.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 75.000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de deux mois et demi.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser sur ce bâtiment, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or et de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement Local, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération :	75.000 € HT
Montant des aides sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or :	21 350 €
Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) :	38 650 €
Autofinancement :	15.000 € HT

Par ailleurs, les travaux devant débiter le plus rapidement possible afin que les infiltrations constatées ne provoquent pas de dégâts plus importants, il est proposé de demander une dérogation au Conseil Départemental de Côte d'Or afin que ceux-ci puissent débiter avant que l'instance délibérative de cette collectivité ait décidé l'attribution de la subvention sollicitée.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets ci-dessus exposés,
- 2 - arrêter le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider les plans de financement présentés,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des opérations, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or, de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, et de la Fédération Française de Football,
- 5 - attester que les bâtiments objets des travaux sont propriétés de la Ville de Dijon,

6- dire que le financement de ces opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget 2018,

7 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans,

8 – demander au Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or une dérogation afin que les travaux affectant la toiture terrasse du bâtiment A de l'espace Colmar du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon puissent commencer avant que l'instance délibérative de cette collectivité territoriale ait décidé l'attribution de la subvention sollicitée,

9 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ